

DOSSIER DE PRESSE

Journée nationale de lutte contre de harcèlement scolaire

Jeudi 7 novembre 2019

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

#NonAuHarcèlement

La qualité de vie à l'école est une des priorités portées par le ministre de l'Education nationale, qui affirme : « Tous les enfants doivent se rendre à l'école en confiance, confiance dans leurs camarades et en eux-mêmes. C'est le sens profond de ce que j'appelle "l'école de la confiance" ».

Le harcèlement scolaire a été un des principaux sujets de la réunion ministérielle Education G7 du 4 juillet 2019. Défini comme un fléau présent dans tous les pays et affectant de nombreux enfants et jeunes, le harcèlement scolaire impacte durablement la santé, le bien-être et les résultats scolaires des élèves. Il a été souligné, lors de cette réunion, l'importance de traiter le sujet du harcèlement scolaire au sein des plus grandes instances internationales.

Qu'entend-on par harcèlement ?

Le phénomène du harcèlement en milieu scolaire ne peut être réduit à l'affrontement entre un individu harceleur et un individu harcelé. C'est un phénomène de groupe dans lequel le rôle des témoins est central. Par leur action ou leur inaction, les témoins vont renforcer voire contribuer à installer les intimidations, les moqueries, l'ostracisme, et participer ainsi à l'isolement de la cible du harcèlement.

La plupart du temps les situations de harcèlement ne reposent donc pas sur un individu mais sur un phénomène de groupe où les attaques répétées des uns et des autres sont diffuses, circulent des uns aux autres, avec deux conséquences : celle de rendre difficile l'identification des auteurs et celle d'altérer chez les intimidateurs tout sentiment de responsabilité : « c'était pour rire ».

La popularité des uns et des autres dans le groupe occupe une place importante chez les adolescents, et ceux-ci peuvent se retrouver piégés dans une pression du groupe dont ils ne parviennent pas à s'affranchir.

Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle alors de **cyber-harcèlement**.

Le cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une cible qui ne peut facilement se défendre seule ». Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.

Ce type de harcèlement est favorisé par l'anonymat et l'absence de contrôle d'identité qui permettent aux harceleurs d'agir en toute discrétion.

Les conséquences du harcèlement à court, moyen et long termes peuvent être graves tant pour les cibles que pour les intimidateurs :

- Décrochage scolaire voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25% de l'absentéisme des collégiens et lycéens) ;

- Désocialisation, anxiété, dépression ;
- Somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- Conduites autodestructrices, voire suicidaires.

Le harcèlement dégrade, de manière insidieuse et durable, le climat scolaire au sein des écoles et des établissements.

La mise en œuvre de la politique nationale et académique de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves s'appuie sur les nombreuses recherches et observations qui sont conduites à une échelle internationale.

La question de la lutte contre le harcèlement ne peut être distinguée de l'amélioration du climat scolaire, de la lutte contre toutes les formes de violence, et de la qualité de vie des élèves et des personnels. Elle est intégrée à une réflexion plus large, relative au climat scolaire.

La recherche scientifique, et notamment le programme international de l'OCDE (enquête Pisa), montre qu'un climat scolaire serein influence la réussite des élèves, fait diminuer les problèmes de décrochage professionnel des enseignants, a un impact sur la sécurité en milieu scolaire, la réduction des conduites à risques, des micro-violences et du harcèlement, de l'absentéisme et du décrochage.

L'amélioration du climat scolaire s'inscrit dans un projet académique opérationnel portant les valeurs au plus près des territoires. Créer les conditions d'un climat scolaire plus inclusif et plus protecteur exige une implication résolue à tous les niveaux de l'institution scolaire, et permet ainsi d'agir sur le bien-être de tous et le comportement de chacun.

La prise en charge des élèves :

Le ministère de l'Education nationale met à disposition des adultes et des élèves deux numéros verts :

- 3020 : l'écoute est assurée par les professionnels de l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France (IPE-IDF).
Les situations qui parviennent sur cette ligne sont signalées aux référents académiques et départementaux qui se rapprochent alors des équipes et des familles afin d'aider à la résolution du phénomène de harcèlement.
- 0800 200 000 : numéro spécialement dédié à l'écoute de situations de cyber harcèlement. Les écoutants de la plateforme NET ECOUTE conseillent et orientent dans la prise en charge des victimes de cyber harcèlement.

La plupart des situations de harcèlement sont prises en charge dans les établissements et les écoles par les équipes éducatives. Toutefois certaines situations - soit parce qu'elles ne sont pas connues des établissements scolaires, soit parce qu'elles ne sont pas apaisées malgré la prise en charge par les équipes, soit parce que le traitement ne répond pas aux attentes des parents - sont signalées aux référents académiques et départementaux. Ces situations parviennent aux référents via l'application « **stop harcèlement** » (3020), via la **ligne académique (0 800 409 409)**, via des courriers aux DSDEN, au rectorat ou au ministère.

Les référents départementaux prennent en charge les situations conformément au protocole national :

- ✓ Prise de contact avec l'appelant,
- ✓ Information du chef d'établissement, de l'IEN ou du directeur d'école, par téléphone,
- ✓ Suivi du traitement des situations en lien avec l'équipe éducative de l'établissement afin de mettre fin au harcèlement dans le souci du bien-être des cibles, de l'accompagnement de l'ensemble des élèves dans la construction de relations respectueuses d'autrui et de l'amélioration du climat scolaire.

Le harcèlement scolaire en chiffres :

Enquête victimation de la DEPP sur un échantillon représentatif de collégiens – décembre 2017

- 94,1% des collégiens déclarent se sentir bien dans leur établissement.
(Cette proportion est en augmentation par rapport aux enquêtes de 2013 et 2011)
 - Plus positive pour les filles que pour les garçons, l'opinion des collégiens sur le climat scolaire devient légèrement moins favorable au fil de la scolarité.
 - Les quatre atteintes les plus souvent citées : Les insultes, les vols de fournitures scolaires, les surnoms désagréables et l'ostracisme.
 - Le nombre de collégiens déclarant un nombre d'atteintes pouvant s'apparenter à du harcèlement est en légère baisse par rapport aux autres années (5,6% en 2017 contre 6,1% en 2011). Cette multivictimation qui concerne plus souvent les garçons est plus fréquente pour les élèves de sixième. Les élèves de REP + ne déclarent pas davantage de multivictimations mais ont une opinion moins favorable sur le climat scolaire.
 - Concernant les cyber-violences, en 2017, 18% des collégiens déclarent avoir subi au moins une atteinte via les réseaux sociaux ou par téléphone portable (usurpation d'identité, vidéos humiliantes ou diffusion de rumeurs).
 - Pour 7% des collégiens, le nombre d'atteintes déclaré peut s'apparenter à du « cyber-harcèlement ».
 - Il est davantage subi par les filles (8% contre 6% pour les garçons) et les élèves de 3ème.
- La baisse continue et significative des situations de harcèlement est un objectif prioritaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. **L'interdiction du portable à l'école et au collège est un élément essentiel de cette lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement.**

La politique académique de prévention et de lutte contre le harcèlement :

Depuis 2011, pour prévenir et lutter contre le phénomène du harcèlement entre élèves, le ministère de l'Éducation nationale déploie une politique publique volontariste qui s'articule autour de quatre grands axes : **sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge.**

L'article 5 de la loi pour une École de la confiance inscrit le droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation. Cette disposition donne une assise légale aux nombreuses actions de prévention menées par le ministère et envoie à l'ensemble de la communauté éducative un signal fort visant à amplifier la mobilisation contre le harcèlement entre élèves.

Dans l'académie de Lyon, les référents « prévention et lutte contre le harcèlement » pilotent, coordonnent, impulsent et accompagnent les équipes dans la mise en œuvre de chacun de ces objectifs. Ils travaillent en lien avec un ensemble de partenaires en particulier les collectivités territoriales, la MAE et le réseau Canopé, opérateur national de l'Éducation nationale, afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative.

Les témoins, qu'ils soient adultes ou élèves, sont au cœur de la politique de prévention. Le déploiement académique vise à sensibiliser adultes et élèves, en les accompagnant dans la compréhension du phénomène, en les interpellant sur leur pouvoir d'agir et en engageant des réflexions sur les actes de chacun et la responsabilité qu'ils engagent.

C'est ainsi qu'on peut espérer lutter contre la banalisation, développer l'empathie des élèves et participer par là même à leur construction de citoyen en capacité de faire des choix éclairés et responsables pour eux-mêmes et pour les autres.

Des leviers de sensibilisation et de prévention

Au-delà de l'enseignement disciplinaire, l'ensemble de la communauté éducative a la mission de favoriser chez les élèves, l'acquisition de compétences psycho-sociales comme « savoir gérer ses émotions », « être habile dans ses relations », « savoir résoudre les problèmes », « avoir de l'empathie pour les autres », etc. Cette posture éducative fondée sur des valeurs partagées, contribue à accompagner les élèves dans leur parcours citoyen.

Les enseignants dans le cadre de leurs enseignements, notamment l'EMC (enseignement moral et civique) et l'EMI (éducation aux médias et à l'information) installent des débats, poussent les échanges et accompagnent les réflexions des élèves.

Tout au long de l'année, des temps forts sont également propices à la mise en place d'actions de sensibilisation ou de communication (accueil des nouveaux élèves, formation des délégués, les semaines thématiques : semaine de la presse et des médias, laïcité, égalité filles garçons, campagne contre l'homophobie et la transphobie, journée du droit, etc.)

Deux évènements nationaux, la journée NAH et le concours NAH, sont aussi des temps forts qui favorisent la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative.

La Journée nationale de lutte contre le harcèlement

Elle a lieu chaque année, le premier jeudi de novembre.

Depuis 2015, le premier jeudi du mois de novembre est consacré à la Journée nationale de lutte contre le harcèlement. Cette campagne a plusieurs objectifs : la sensibilisation du grand public, la formation des professionnels pour permettre une détection précoce des situations, une meilleure prise en charge des victimes et des groupes d'élèves impliqués et une prévention au service de l'amélioration du climat scolaire. À cette occasion, les communautés scolaires et leurs partenaires organisent des événements sous des formes diverses, à l'échelle locale, en mobilisant élèves et personnels.

Cette journée marque également le lancement de la campagne « prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves ». Un clip est diffusé sur les chaînes nationales et sur Internet. Il est vu par des millions d'internautes et a un impact considérable auprès des élèves.

En 2017 la campagne portait sur la place des témoins. En 2018 elle a porté sur les cyber-violences et en particulier le sexting (diffusion d'image intime à l'insu des victimes).

La cinquième édition de la journée NAH, prévue le jeudi 7 novembre 2019, mettra à l'honneur la thématique des dynamiques de groupe positives qui permettent d'apporter un soutien actif aux victimes. Ce clip de campagne valorisera, en images, la valeur ajoutée du rôle des collectifs et de leur prise de position dans les situations de harcèlement, et prônera ainsi les valeurs de respect et de bienveillance au sein d'une école fraternelle.

Ce changement des mentalités peut constituer un moteur majeur pour réduire considérablement la prévalence des phénomènes de harcèlement. Ainsi en inversant la tendance avec des groupes prenant le parti des victimes, en les encourageant à montrer leur réprobation aux intimidateurs principaux et leur préférence pour le camp de la victime, il s'agit d'éradiquer le problème à la racine. Par ailleurs, aborder la question des dynamiques de groupe, dans et hors l'école, sous-tend la gestion du groupe des élèves, la régulation de ces dynamiques et le rôle des adultes.

Le prix « Non au harcèlement » (NAH) : il est reconduit pour la septième année consécutive.

Le concours NAH a pour objectif de sensibiliser les enfants et les adultes au harcèlement en milieu scolaire. Outre le fait de conduire avec les élèves une réflexion sur plusieurs mois et de fédérer un groupe, le concours NAH vise à donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement et le cyber-harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo. Les productions servent de support de communication au projet pérenne que les équipes souhaitent mener dans leur établissement.

Le prix récompense les projets collectifs dénonçant le phénomène ou proposant des solutions pour lutter contre le harcèlement entre pairs.

La sixième édition 2018-2019 du prix « Non au harcèlement » a été une réussite : quarante-deux établissements publics et trois établissements privés de l'académie y ont participé. Le jury a examiné soixante-cinq productions : 25 affiches et 40 vidéos.

La participation des lycéens a été nettement plus importante cette année (18 lycées contre 6 en 2018/2019).

Le concours est organisé avec le soutien de la MAE et de nombreuses associations. Pour procéder aux délibérations, le jury académique du prix NAH associe notamment des représentants des élèves, des parents d'élèves, de la MAE, de la direction régionale au droit des femmes, et un représentant de la région AURA.

Les jurys académiques sélectionnent 10 lauréats (6 nominés pour le harcèlement en général, 1 prix cyber, 2 nominés pour le harcèlement sexiste et sexuel et 1 prix « coup de cœur »). Cette année, la participation est ouverte dès la classe de CP, avec l'attribution d'un prix spécial école élémentaire.

En 2017 et en 2018, quatre établissements de l'académie de Lyon ont été lauréats nationaux. Pour la troisième année consécutive un établissement de l'académie de Lyon a été récompensé en 2019 par le jury national : l'école primaire Frédéric Mistral (Lyon 9^e) : catégorie cyber harcèlement – vidéo

Une mobilisation collective

La formation des élèves dans l'académie de Lyon : pour des élèves acteurs de prévention

La prévention du harcèlement nécessite une mobilisation globale au sein des établissements. C'est pourquoi la formation des élèves comme acteurs de prévention est un axe fort de la politique de prévention contre le harcèlement.

Les élèves ont une visibilité sur les faits que n'ont pas toujours les adultes. Ils sont le plus souvent volontaires pour s'engager et proposer des moyens d'action qui participent d'une posture formatrice et dont l'impact auprès de leurs pairs s'avère plus efficace, notamment auprès des témoins.

- **Les ambassadeurs lycéens**

Depuis 2017, les référents « prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves » et la déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne proposent aux lycées volontaires une journée de formation à destination des élèves ambassadeurs et des adultes référents. Cette journée est co-animée avec les élèves élus du comité académique à la vie lycéenne (CAVL). Elle est structurée de manière à mettre à niveau les connaissances sur le harcèlement et son processus et travailler le positionnement et la place des élèves ambassadeurs et des adultes référents.

Les lycéens formés peuvent ensuite organiser des actions de sensibilisation dans leur lycée mais également dans le collège et les écoles de proximité.

Les actions qu'ils organisent peuvent avoir des formes diverses : interventions dans les classes, expositions, cross avec des stands d'information, jeux de rôle, scénettes interactives, escape game, débats autour de questions de société en lien avec les

discriminations (sexistes, sexuelles, homophobes, liées au handicap, culturelles, etc) et d'autres sujets qui les concernent, notamment autour de l'usage des réseaux sociaux, les rapports entre les filles et les garçons, etc.

Ils peuvent s'appuyer pour cela sur les outils mis à disposition sur le site NAH (clips vidéos et affiches créées par les élèves dans le cadre du concours NAH). Le site NAH propose aux élèves, aux parents et aux enseignants une mine d'informations et de ressources (guides pédagogiques, conseils d'experts, capsules vidéos, etc.) : <https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>

Au côté des élèves ambassadeurs, la mobilisation des adultes est indispensable car laisser la responsabilité de la sensibilisation aux seuls élèves ambassadeurs serait contre-productif.

Des adultes référents sont donc également formés lors de ces journées afin d'aider et soutenir les élèves dans la mise en œuvre de leurs projets et veiller à ce que les actions conduites s'inscrivent dans un plan de prévention des violences et du harcèlement.

Soixante-sept lycées dont vingt-six LP ont déjà été formés depuis 2017. La formation est reconduite en 2019/2020.

- **Les ambassadeurs collégiens**

La volonté de l'académie est de déployer la formation des ambassadeurs collégiens. Cette formation sera organisée par les DSDEN. Les établissements pourront dans cette perspective contacter les référents départementaux « prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves ». Là encore des outils sont mis à disposition sur le site Non au harcèlement. : <https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>

- **Les sentinelles et référents**

Depuis 2016, vingt établissements de l'académie ont pu bénéficier de ce programme de formation, financé par l'ARS. Le financement est reconduit cette année pour quatre établissements.

L'approche vise à créer dans les établissements concernés un réseau de 10 élèves et 6 adultes avec l'objectif de prévenir les phénomènes d'ostracisme et soutenir les cibles. En aucun cas les élèves sentinelles interviennent auprès des auteurs.

Le groupe formé déploie ensuite la formation au sein de l'établissement pour que davantage d'élèves sentinelles et d'adultes référents s'engagent dans le programme.

La conjugaison de ces deux dispositifs (ambassadeurs lycéens et « sentinelles et référents ») a permis d'accompagner près de 400 jeunes de 85 établissements différents dans leur volonté de s'engager contre le harcèlement.

- **La médiation par les pairs**

La médiation par les pairs est également un excellent levier d'apprentissage du vivre ensemble. L'académie de Lyon travaille à un partenariat avec l'université Lyon 2 afin de favoriser la formation des équipes et des élèves.

La médiation est un processus coopératif qui facilite la résolution non violente d'un conflit. Le médiateur, un intervenant extérieur, aide les parties à communiquer et favorise les conditions du dialogue afin qu'elles recherchent une issue constructive au conflit.

La médiation « par les pairs » en milieu scolaire implique que les médiateurs sont des jeunes élèves du même âge ou à peine plus âgés, formés à la médiation. Les élèves-médiateurs vont proposer leur aide lors de désaccords, disputes ou de conflits.

L'objectif est de donner aux élèves des outils pour que les conflits ne soient pas traités par l'affrontement, voire la violence, mais puissent être mis en mots par les élèves eux-mêmes. Pour ce faire, il s'agit d'apprendre à l'enfant à exprimer, verbaliser ses émotions, ses besoins et ses valeurs, et ainsi s'approprier le socle des connaissances et compétences langagières civiques et sociales.

Promouvoir une culture de la médiation, c'est donner des outils pour résoudre les conflits par la parole et le dialogue, donc contribuer à améliorer le climat scolaire et prévenir le harcèlement.

La formation des adultes dans l'académie de Lyon

Pour accompagner les équipes dans une démarche globale d'amélioration du climat scolaire et la mise en place de plan de prévention des violences intégrant un plan de prévention du harcèlement, l'académie de Lyon met à disposition des chefs d'établissement, des inspecteurs et des directeurs d'école, une équipe pluri-professionnelle de **50 formateurs accompagnateurs « climat scolaire » et 11 référents académiques et départementaux « prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves »**.

En s'inspirant de programmes conduits au Québec et en Europe du nord, de plus en plus d'équipes sont formées à des méthodes de prise en charge des intimidateurs et des cibles, selon des approches innovantes dont le déploiement est impulsé par la mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire (DGESCO).

Ainsi, en 2018/2019, les formateurs accompagnateurs « climat scolaire » ainsi que trente-neuf collèges de l'académie de Lyon ont été formés par l'association APHEE et le réseau ORFEEE à :

- La méthode de la préoccupation partagée (méthode d'accompagnement des intimidateurs, appelée aussi méthode PIKAS). Cette approche du traitement des situations de harcèlement se veut non blâmante. L'objectif n'est pas de rechercher les responsabilités mais de parvenir à mettre fin au phénomène d'intimidation en associant les jeunes intimidateurs à sa résolution. Cette approche dans la prise en charge des situations donne des résultats très satisfaisants dans certaines conditions. Elle permet également de développer des compétences psychosociales des intimidateurs.
- L'accompagnement des cibles selon l'approche systémique (école de Palo Alto) dont l'approche vise au renforcement des cibles, en les aidant à mobiliser les ressources qui sont les leurs.

En 2019/2020 la formation des établissements sera poursuivie afin que soit développé dans chaque établissement des cellules de prise en charge formées aux deux méthodes.

Dans cette perspective, les IEN seront sensibilisés à ces approches et les équipes des écoles, collèges et lycées pourront s'appuyer sur les compétences et le soutien des formateurs accompagnateurs « climat scolaire » pour être formés et accompagnés.

D'autres formations « prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves » sont également proposées au plan académique de formation des enseignants.

Par ailleurs, les équipes médico-sociales des établissements et les référents départementaux « prévention et lutte contre le harcèlement entre élèves » déploient de nombreuses sensibilisations notamment en direction des agents territoriaux.

Une politique de prévention qui s'appuie sur un partenariat fort

Pour accompagner les acteurs dans la mise en place des actions de sensibilisation, de prévention et de lutte contre le harcèlement entre élèves, de nombreux partenaires sont au côté du ministère de l'Éducation nationale. Des partenaires internes (DANE, CLEMI : pratique citoyenne des médias, référents harcèlement) et des partenaires externes, parmi lesquels : MAE, l'association E. enfance, L'école des parents, M6, Rose Carpet, les associations bénéficiant d'un agrément national ou académique, et les études et recherches de partenaires comme celles du centre Hubertine Auclerc qui propose un kit de prévention du cyber-sexisme.

Par ailleurs, l'académie de Lyon construit un partenariat avec la faculté de droit de l'université Lyon 2 autour de la sensibilisation à la médiation, l'accompagnement des actions mises en place dans les établissements scolaires, comme la médiation entre pairs, et la formation des personnels.

Un site national dédié à la lutte contre le harcèlement scolaire :

Victimes, témoins, parents de victime, professionnels de l'éducation : retrouvez toutes les ressources disponibles sur <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>

En savoir plus sur le prix « Non au harcèlement » sur le site de l'académie de Lyon :

<http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcèlement-2019-2020.html>

Des numéros verts à disposition des familles, des victimes et des témoins :

Net Ecoute 0800 200 000 – Ecoute contre le cyber-harcèlement

Numéro d'appel national 3020

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

CONTACT PRESSE
Cabinet du recteur
Pôle communication
T 04 72 80 60 10
communication@ac-lyon.fr



@academielyon